



2 rue Bastien-Lepage
Parvis Vacchini
BP 40435
F-54001 Nancy Cedex

T +33 (0)3 83 30 81 00
F +33 (0)3 83 30 81 30
ensa@nancy.archi.fr
www.nancy.archi.fr



Communiqué de presse - 25/04/2019

Cérémonie de remise des diplômes de l'école d'architecture de Nancy

Une centaine de diplômés honorés



vendredi 26 avril 2018 – 17h

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
salle Hémicycle (48, Esplanade Jacques Baudot – Nancy)

Invités par l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy et en présence de leurs familles, les jeunes diplômés recevront leur parchemin attestant du diplôme d'État d'architecte (bac+5) ou de l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP). Ils seront accueillis au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle par le président **Mathieu Klein**.

Témoignant de l'ancrage de l'école dans les territoires du Grand Est auprès des partenaires de la filière architecture et des collectivités, plusieurs personnalités ont également été conviées par le directeur de l'école **Lorenzo Diez** pour remettre les diplômes aux côtés des enseignants chercheurs de l'école :

- **Jean-Marc Charlet**, président du Conseil régional de l'ordre des architectes Grand Est (CROA),
- **Christiane Dupuy-Stutzmann**, présidente de la commission des Prix Artistiques de l'Académie de Stanislas,
- **Mireille Gazin**, présidente de la commission Transports et Mobilités de la Région Grand Est, présidente de la commission régionale Patrimoine et Architecture,
- **Jean-Michel Knop**, directeur régional adjoint des affaires culturelles Grand Est (DRAC),
- **Karine Thilleul**, chercheuse au Laboratoire de l'histoire de l'architecture contemporaine (LHAC) et présidente du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy.

L'acquisition du savoir faire de l'architecte ouvre aux différentes pratiques de ce métier : architecte, urbaniste, paysagiste, designer, enseignant, chercheur. Le cursus est organisé en trois cycles permettant d'obtenir des diplômes à bac +3, à bac +5 et à bac +8 ainsi qu'une habilitation à la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP). Le Diplôme d'État d'architecte (bac +5) permet d'exercer la profession d'architecte. À la suite de ce diplôme, pour exercer à titre libéral, l'école propose également la formation d'un an qui aboutit à l'HMONP.

L'école nationale supérieure d'architecture de Nancy est l'une des vingt écoles d'architecture sous tutelle du ministère de la Culture. Alliant l'art et l'ingénierie, elle forme environ 750 étudiants-architectes dans 7 cursus de Licence Master Doctorat (LMD) et HMONP. Depuis plus de 45 ans, elle développe deux objectifs d'excellence : la recherche en architecture et les pédagogies innovantes par le projet. Son équipe d'enseignants s'investit au quotidien dans les territoires notamment par le biais de ses deux laboratoires de recherche et d'un réseau d'entreprises d'architecture régionales.

Contact : ENSArchitecture de Nancy /// Relations presse /// Estelle Seksik /// 03 83 30 92 22 ///
07 87 42 90 41 /// estelle.seksik@nancy.archi.fr